

SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

<p>Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 du 10/07/2015</p>

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. PAILLET
Mme GLISE

Secrétaire :
Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. DEJOU (FO-DGFIP)
M. COLAS (Solidaires Finances Publiques)

En préambule à cette CAPL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Le constat à la DGFIP est effrayant : les fermetures des trésoreries s'accélèrent, les services n'en peuvent plus en raison des suppressions d'emplois pendant que la Direction Générale rêve d'une « E-administration ».

Les réformes de structures se succèdent et la charge de travail ne cesse de s'accroître devant les difficultés rencontrées dans l'exercice de notre travail.

Force est de constater que la DGFIP a dégradé les conditions de travail et n'a pas pour autant amélioré le service rendu aux usagers et aux collectivités. L'informatique fonctionne sur un courant alternatif. On en arrive même à l'effet inverse de celui souhaité.

Un constat : la machine ne pourra jamais remplacer l'Homme.

Concernant cette CAPL, le déficit d'arrivées en filière fiscale dans le département est particulièrement inquiétant.

Nous tenons à vous rappeler que FO-DGFIP a demandé à la Direction Générale qu'elle veille au respect des règles d'affectation dans les CAP locales. En effet, il a été constaté une augmentation des détachements d'office sans respect de l'affectation nationale et/ou de la spécialité acquise à l'ENFiP ou de l'option faite par les lauréats des Examens Professionnels ou Listes d'Aptitudes.

Nous comptons donc sur vous pour que les règles d'affectation soient correctement appliquées dans le Cantal. »

1) Approbation du Procès verbal du 13/11/2014 :

Le PV est adopté.

2) Mouvement local des inspecteurs au 1^{er} septembre 2015 :

Suite au mouvement national, le département voit les départs des collègues A suivants :

Antoine BOUSSAC (St Denis), Geneviève CHAVET (Entraygues), François DONNET (Mende), auxquels s'ajoute la promotion IDIV de Didier SAIGNIE (Maur).

Les arrivées dans le département sont les suivantes : Séverine PARET (ENFiP), Eric AUSSOLEIL (ENFiP) et Isabelle FAURE (Dordogne).

Concernant le mouvement local, la Direction nous informe que :

- Catherine BONNET, actuellement au PCE, est affectée à la BDV ;
- Nancy VERHEGGE, actuellement détachée à la Direction, est affectée au SIE d'Aurillac ;
- Luc WAY, actuellement au SIP d'Aurillac, est affecté au PCE mais reste, détaché, sur son poste actuel à la cellule CSP du SIP ;
- Hervé ROUCHON, qui était ALD, affecté dorénavant au Contrôle, reste au PCE ;
- Isabelle FAURE est affectée à la Trésorerie de Saint-Flour.

M. PAILLET, en réponse à nos interrogations, explique qu'il tient à conserver un rapport entre PCE et BDV dit cohérent. De ce fait, il y aura un déficit tant à la BDV qu'au PCE (-1 A à la BDV et - 1B au PCE).

Nous nous inquiétons des déficits sur ces 2 services.

Il confirme que la nouvelle responsable de ces services sera Mme Adeline LAFAGE, nouvellement promue IP.

Vote : L'ensemble des organisations syndicales s'abstient (1 des 5 collègues, n'ayant pas obtenu satisfaction et le vote étant global).

Pour information, la Direction nous présente les mouvements internes à la Direction, ces mouvements n'étant pas soumis à vote :

- Isabelle BEAUFILS est affectée au Pôle Animation réseau – Division Opérations de l'Etat ;
- Cédric AUBELEAU est affecté au Pôle Expertise Juridique – Division Contrôle Fiscal, Contentieux et Affaires juridiques ;
- Eric AUSSOLEIL, affecté ALD au niveau national, est nommé à la CQC ;
- Séverine PARET, affectée également ALD au niveau national, est nommée au Pôle Expertise Juridique – Division Contrôle Fiscal, Contentieux et Affaires juridiques.

Concernant cette dernière, qui avait opté lors de la scolarité, pour la filière GP, nous ne pouvons que constater le non respect des règles d'affectation. La Direction considère qu'elle n'avait pas d'autre solution en raison du mouvement national et de la défiliarisation.